

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/46I du 8/04/85

portant nomination de Monsieur TANGO
Frédéric, en qualité de Directeur des
Affaires Administratives et Financières.

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indem-
nités de fonctions allouées à certains Responsables Administratifs.

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Monsieur TANGO Frédéric, Inspecteur Principal des
P.T.T. de 4e échelon est nommé Directeur des Affaires Administra-
tives et Financières au Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération.

Article 2..- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contrai-
res au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

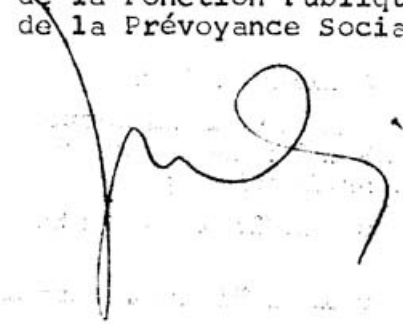
Fait à Brazzaville, le 8 Avril 1965

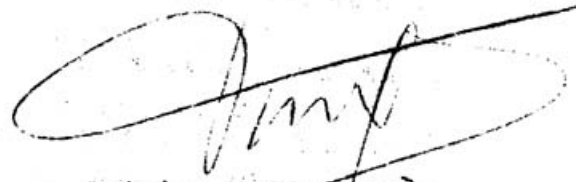
PAR LE PREMIER MINISTRE

Le Ministre du Travail,
de l'Emploi, de la Refonte
de la Fonction Publique et
de la Prévoyance Sociale,


Ange Edouard PONGUI.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Antoine NDINGA OBA.-

Le Ministre des Finances et du Budget,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

